



- Les véhicules motorisés sont interdits en forêt.
- Le bois mort doit être laissé au sol car il favorise la biodiversité.
- Pour une forêt propre, les déchets ne doivent pas être laissés sur place.
- Les feux et barbecues sont interdits dans les forêts domaniales.
- En balade, attention aux périodes de chasse.
- La cueillette des champignons est réglementée (voir encart ci-dessous).
- Les chiens en laisse sont autorisés.
- Seules les balades sur les sentiers balisés sont sécurisées.
- L'accès aux parcelles en cours de travaux ou d'exploitation forestière est interdit.







## LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS

En forêt de Cerisy, elle est interdite les mardis et les jeudis. La cueillette est limitée à un panier par personne et par jour. La vente est interdite.

## LA CHASSE EN FORÊT DE CERISY

Pour votre sécurité, d'octobre à février, il est fortement déconseillé de se promener en forêt de Cerisy le jeudi (traque-affût). Pendant cette même période, la chasse à la bécasse est autorisée le vendredi, ainsi que la chasse à l'approche, du lundi au samedi, sans danger pour les promeneurs. En période de chasse, il est conseillé de porter des vêtements voyants.

## Découvrez aussi...

La Maison de la Forêt vous invite à découvrir sa nouvelle exposition permanente présentant la forêt de Cerisy à travers les différents milieux qui la composent : bois, milieux ouverts et milieux humides. Une exposition ludique qui met en situation l'interaction des espèces animales et végétales, ainsi que l'action de l'homme en forêt du Moyen-Age à nos jours. Pour une approche divertissante de l'exposition, un livret découverte est mis à disposition gratuitement pour les familles. Demandez-le à l'accueil!



